

M. Chevalier croit qu'il s'agit, dans cette donation, de Saint-Martin des Vignes, au faubourg de Mâcon. Cette opinion n'est pas nouvelle ; c'est celle du Gallia Chr. (1). Cependant il est certain que cette dernière église, donnée en 940 à l'abbaye de Cluny, par Louis d'Outremer (2), est restée depuis sous sa dépendance directe. Le diplôme du roi Louis, de 946 (3), et la bulle du pape Agapet, de 948 (4), qui confirment cette union, la mentionnent parmi les possessions de cette abbaye, sous le nom d'*abbatia Sancti Martini in suburbio Matiscensi*. Je sais que des exemples de donations réitérées se rencontrent quelquefois ; mais, dans le cas présent, il est difficile d'admettre rien de pareil, car les monastères de Cluny et de Charlieu ont longtemps possédé directement chacun un prieuré du nom de Saint-Martin. Déjà, au x<sup>e</sup> siècle, la bulle que nous venons de citer mentionne ces deux bénéfices.

M. Desevelinges (5) a donné quelques indications au sujet de ce prieuré qu'il place, avec raison, je crois, à Saint-Martin de Rigny, près Roanne, siège d'un monastère très-ancien qui a toujours été membre de Charlieu, et répond à la qualification d'*abbatiola* que lui donne la charte de Boson. Ce bénéfice figure dans la charte d'union, et une autre charte de Cluny, du même temps, se distingue sous le nom d'*Ecclesia Sancti Martini Regniacensis* (6). Charlieu

Vienne. 239) fait une singulière méprise : ne connaissant pas l'abbaye de Charlieu, il demande quel pouvait être ce monastère de Saint-Charles, où Boson signa cette charte ?

(1) Loco cit.

(2) Gall. Chr. IV, col. 1110.

(3) Id., col. 1110. — D. Bouquet, IX, 605.

(4) Bibl. Clun., col. 274.

(5) H. de Charlieu, p. 10.

(6) Rainaudus.... verpivit.... res ecclesiasticas ad ecclesiam ibidem fundatam. — Sans date. Cart. de Cluny, Saint Odon, 175.